

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE

Licence Professionnelle

Chimie et Physique des matériaux

Parcours : Recyclage et Valorisation des Matériaux

L'année universitaire est découpée en Blocs de Connaissances et Compétences (BCC).

1 – Règles de compensation intra-BCC

La compensation s'effectue entre les UE d'un BCC sans note éliminatoire. Un BCC est validé si la moyenne des notes obtenues aux UE, pondérée par le nombre de crédits affectés à chaque UE, est au moins égale à 10/20.

2 – Validation de l'année

L'année est validée si chaque BCC est validé indépendamment. Il n'y a pas de compensation entre les BCC.

3 – Composition des BCC

BCC1 Acquérir les connaissances indispensables pour exercer une activité professionnelle en milieu industriel dans le domaine de la chimie

- UE Evolution en entreprise / 6 ECTS
- UE Outils et Notions de base pour la chimie industrielle / 6 ECTS
- UE Industrie, Développement durable et Environnement / 3 ECTS

BCC2 Acquérir des connaissances théoriques et pratiques de caractérisation, recyclage et valorisation des matériaux en fin de vie

- UE Procédés et Analyses Physico-chimiques des matériaux / 9 ECTS
- UE Procédés de recyclage / 9 ECTS
- UE Environnement et monde de l'entreprise / 6 ECTS

BCC3 Mettre en œuvre une démarche scientifique dans le cadre d'une mise en situation professionnelle et en rendre compte à l'écrit et à l'oral

- UE Pratiques professionnelles / 3 ECTS
- UE Projet tutoré / 6 ECTS
- UE Stage industriel / 12 ECTS